







FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

BASÉE SUR LE RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT (CE) N° 2015/830

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : WD FLEX R omnifill Numéro d'enregistrement REACH : Pas applicable (mélange)

Type de produit REACH : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée pertinente

- Construction, mortier de jointoiement.
- Utilisation professionnelle.

Utilisation déconseillée

■ Pas d'utilisation déconseillée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur - Fabricant

Omnicol N.V. Nijverheidsstraat 14 B-2381 Weelde (Belgium) Tel: +32 [0]14 65 62 85 Fax: +32 [0]14 65 77 50 info@omnicol.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

24h/24h +32 [0]70 245 245 Belgique Centre antipoison

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à l'art.40 du Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé comme dangereux conformément aux critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pas applicable.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Pas applicable.

3.2 Mélanges

NOM (N° D'EN-REGISTRE- MENT REACH)	N° CAS N° CE	CONC.(C)	CLASSIFICA- TION CON- FORMÉMENT AU CLP	NOTE DE BAS DE PAGE	REMAR- QUE
Quartz (SiO ₂) (-)	14808-60-7 238-878-4	C ≤ 50%		(2)	Component
Carbonate de calcium (-)	471-34-1 207-439-9	C ≤ 9%		(2)	Component







NOM (N° D'EN-REGISTRE- MENT REACH)	N° CAS N° CE	CONC.(C)	CLASSIFICA- TION CON- FORMÉMENT AU CLP	NOTE DE BAS DE PAGE	REMAR- QUE
Fer(III)oxide (-)	1309-37-1 215-168-1	0 ≤ C < 6%		(2)	Component

(2) Substance pour laquelle une limite d'exposition est en vigueur au sein de la communauté.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Généralités

Contrôler les fonctions vitales. Si la victime est inconsciente : libérer les voies respiratoires. En cas d'arrêt respiratoire : respiration artificielle ou oxygène. En cas d'arrêt cardiaque : réanimer la victime. En cas d'état de choc : de préférence : coucher la victime sur le dos avec les jambes relevées. En cas de vomissements : éviter l'étouffement/la pneumonie respiratoire. Éviter le refroidissement en couvrant la victime (ne pas la réchauffer). Observer la victime en permanence. Apporter une assistance psychologique. Calmer la victime, éviter qu'elle ne produise des efforts. Selon l'état : médecin/hôpital.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas de problèmes respiratoires : consulter un médecin/un service médical.

En cas de contact avec la peau

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Conduire la victime chez le médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Ne pas utiliser d'agent neutralisant. Conduire la victime chez l'ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise : consulter un service médical/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes aigus

En cas d'inhalation

Toux. Maux de tête. Irritation des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Picotement/irritation de la peau. EN CAS D'EXPOSITION/DE CONTACT DE LONGUE DURÉE : Peau sèche.

En cas de contact avec les yeux

Inflammation/attaque du tissu oculaire. Corrosion du tissu oculaire. Larmoiement.

En cas d'ingestion

Mêmes symptômes qu'en cas d'inhalation.

Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces mesures sont décrites ci-dessous, si celles-ci sont applicables et disponibles.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter le moyen d'extinction à l'environnement.

Moyens d'extinction à éviter

Pas de moyens d'extinction à éviter connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion : formation de gaz toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone). Durcit sous l'action de l'eau.







5.3 Conseils aux pompiers

Instructions

Diluer les gaz toxiques avec de l'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial des pompiers

Gants. Masque. Vêtements de protection. En cas de formation de nuage de poussière : appareil respiratoire. En cas de formation de nuage de poussière : combinaison anti-poussière. Sous l'effet de la chaleur/en cas de combustion : appareil respiratoire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Éviter la formation d'un nuage de poussière. Pas de flammes nues.

Équipement de protection pour d'autres personnes que les services de secours

Voir la rubrique 8.2.

Équipement de protection pour les services de secours

Gants. Masque. Vêtements de protection. En cas de formation de nuage de poussière : appareil respiratoire. En cas de formation de nuage de poussière : combinaison anti-poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environment

Recueillir/pomper le produit répandu dans des fûts appropriés. Obturer la fuite, couper l'alimentation. Précipiter le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement

Éviter la formation d'un nuage de poussière. Recueillir la substance dangereuse dans des fûts refermables. Nettoyer abondamment les surfaces polluées à l'eau. Après les travaux, nettoyer les vêtements et le matériel.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ôter immédiatement les vêtements souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'un stockage sûr

Stocker dans un endroit sous abri et sec. Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger contre le gel. Protéger contre les rayons directs du soleil. Respect des normes légales.

Maintenir le produit à l'écart :

Des sources de chaleur, des oxydants, de l'eau/humidité.

Matériel d'emballage approprié

Transport dans l'emballage d'origine fermé.

Matériel d'emballage inapproprié

Pas de données disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'emballage, la fiche technique.







SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Exposition professionnelle

Quartz

MATIÈRE PREMI QUARTZ	ÈRE	N° CAS 14808-60-7	N° CE 238-878-4		
PAYS MOYENNE PONDÉRÉE DANS LE TEMPS / 8H			LIMITE DE COURTE DURÉE		
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³	
Belgique		0.1			
France		0.1 aérosol respirable			
Pays-Bas		0.075 substance respirable			

Carbonate de calcium

MATIÈRE PREMII CARBONATE DE		N° CAS 471-34-1	N° CE 207-439-9		
PAYS	MOYENNE POND	ÉRÉE DANS LE TEMPS / 8H	H LIMITE DE COURTE DURÉE		
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³	
France		10 aérosol			
DNEL		10			

Fer (III) oxide

MATIÈRE PREMII FER (III) OXIDE	ÈRE	CAS NR 1309-37-1	EG NR 215-4168-2	
PAYS	MOYENNE POND	LIMITE DE COURTE DURÉE		
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Belgique	2	5		
France		5 aérosol respirable		
DNEL		10		

Control banding

Les mesures sont décrites ci-dessous, si celles-ci sont applicables et disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. Les scénarios d'exposition, s'ils sont applicables et disponibles, sont repris dans l'annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

Mesures techniques appropriées

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler à l'air frais/sous aspiration/avec une ventilation ou avec une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelles, comme les équipements de protection individuelle

Hygiène stricte. Maintenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Protection des voies respiratoires

En cas de développement de poussière : masque anti-poussière avec filtre de type P2.

Protection des mains

Gants de sécurité

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de







qualité qui peuvent varier d'un fabricant à. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant du Notez s'il vous plaît.

Pour les gants de contact permanent, les matériaux suivants sont appropriés:

Chloroprène et caoutchouc butyle.

Protection des yeux

Masque. En cas de développement de poussière : lunettes à protection intégrale.

Protection de la peau

Couleur

Vêtements de protection. En cas de développement de poussière : protection de la tête/du cou. En cas de développement de poussière : vêtements de protection anti-poussière.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir les rubriques 6.2, 6.3 et 13.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

■ Forme : Poudre - matière solide

Odeur
 Seuil d'odeur
 Pas de données relatives à l'odeur
 Pas de données disponibles

■ Valeur pH : 12-13 en solution, comme mentionné sur l'emballage

24 coleurs, voir emballage

■ Point de fusion/congélation
 □ Point d'ébullition
 : Pas de données disponibles
 : Pas de données disponibles

■ Point éclair
 □ Vitesse d'évaporation
 □ Inflammabilité
 : Pas applicable
 □ Non inflammable

Limites d'explosion
 Pression de vapeur
 Densité de vapeur
 Densité relative
 Pas de risque d'explosions
 Pas de données disponibles
 Pas de données disponibles

Solubilité
 Coefficient de partage n-octanol/eau
 Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition
 Viscosité
 Négligeable
 Pas applicable
 Non auto-inflammable
 Pas de données disponibles
 Pas de données disponibles

■ Propriétés d'explosion : Pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives

■ Propriétés oxydantes : -

Propriétés physiques

Pas de classe de danger physique.

9.2 Autres informations

■ Densité absolue : Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Instable sous l'influence de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Durcit sous l'action de l'eau.

10.4 Conditions à éviter

Éviter le développement de poussière. Tenir à l'écart de flammes nues/de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, eau/humidité.







10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : formation de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de soufre, monoxyde de carbone/dioxyde de carbone).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents.

Sable quartzeux

TOXICITÉ	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQU	JES
Aiguë, oral	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Aiguë, dermique	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Aiguë, inhalation	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Lésion/irritation oculaire grave	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Corrosion/irritation de la peau	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Mutagénicité des cellules germinales	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Caractère cancérogène	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Toxicité pour la reproduction	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
STOT unique	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
STOT répétée	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Danger en cas d'inhalation	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés
Autres	Sur la base	des données di	isponibles, le	es critères d	e classification ne	e sont pas re	ncontrés

Carbonate de calcium

TOXICITÉ	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSUL- TAT	REMARQUES
Aiguë, oral	LD50	6450 mg/ kg bw		Rat		
Aiguë, dermique		500 mg/ kg bw		Lapin		
Aiguë, inhalation	LC0	0.0812 mg/l	90 min.	Rat		
Corrosion/irritation de la peau		500 mg/ 24h		Lapin		
Lésion/irritation oculaire grave		0.75 mg/ 24h		Lapin		



WD FLEX R OMNIFILL



TOXICITÉ	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSUL- TAT	REMARQUES
Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau						
Mutagénicité des cellules germinales						
Caractère cancérogène						
Toxicité pour la reproduction						
STOT unique						
STOT répétée						
Danger en cas d'inhalation					•	
Autres						

Fer (III) oxide

TOXICITÉ	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES
Aiguë, oral	LD50	> 10000 mg/kg bw		Rat		ESIS
Aiguë, dermique	LDL0	30 mg/kg bw		Chien		ESIS
Aiguë, inhalation				Homme		ESIS
Corrosion/irritation de la peau				Homme		ESIS
Lésion/irritation oculaire grave				Homme		ESIS
Sensibilisation des voies respiratoires/ de la peau				Cavia	NON	ESIS
Mutagénicité des cellules germinales	Ames			Salmo- nella	NON	ESIS
Caractère cancérogène						
Toxicité pour la reproduction						
STOT unique		2060 mg/ kg bw	21 jour	Rat	NON	ESIS
STOT répétée						
Danger en cas d'inhalation						^
Autres						







SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas d'informations disponibles sur le mélange. La classification du mélange est basée sur les composants pertinents.

Sable quartzeux

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES	
Toxicité poissons					Pas pertinent		
Toxicité crustacés					Pas pertinent		
Toxicité plantes aquatiques					Pas pertinent		
Toxicité micro-org aquatiques					Pas pertinent		
Persistance et dégradabilité	Pas applica	able, matière and	organique				
Bioaccumulation	Pas applica	able, matière and	organique				
Log kow							
Mobilité dans le sol	Pas applica	able, matière and	organique				
Évaluation PBT et vPvB	Pas applica	able à des matiè	res anorgan	iques			
Potentiel de ré- chauffement global	Pas repris o	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé	comme danger	eux pour la	couche d'o	zone		

Carbonate de calcium

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES	
Toxicité poissons	LC50	> 10000 mg/l	96h	Poisson			
Toxicité crustacés	EC50	> 1000 mg/l	48h	Daphnie			
Toxicité plantes aquatiques	EC50	> 200 mg/l	72h	Algues			
Toxicité micro-org aquatiques							
Persistance et dégradabilité	Pas applica	ble, matière and	organique				
Bioaccumulation	Pas applica	ıble, matière and	organique				
Log kow							
Mobilité dans le sol	Pas applica	ıble, matière and	organique				
Évaluation PBT et vPvB	Pas applica	ıble à des matièr	res anorgar	iques			
Potentiel de ré- chauffement global	Pas repris o	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé	comme dangere	eux pour la	couche d'o	zone		







Oxyde de fer (III)

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	TEST	VALEUR	DURÉE	TYPE	RÉSULTAT	REMARQUES	
Toxicité poissons	LC0	> 1000 mg/l	48h	Poisson		ESIS	
Toxicité crustacés							
Toxicité plantes aquatiques							
Toxicité micro-org aquatiques	EC0	> 5000 mg/l	24h	Bactéries		ESIS	
Persistance et dégradabilité	Pas applica	able, matière and	organique				
Bioaccumulation	Pas applica	able, matière and	organique				
Log kow							
Mobilité dans le sol	Pas applica	able, matière and	organique				
Évaluation PBT et vPvB	Pas applica	able à des matiè	res anorgar	iiques			
Potentiel de ré- chauffement global	Pas repris o	Pas repris dans la liste des substances contribuant à l'effet de serre					
Potentiel de destruction de l'ozone	Non classé	comme danger	eux pour la	couche d'ozo	one		

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Les critères PBT et vPvB mentionnés à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les informations de cette rubrique constituent une description générale. En cas d'application et de disponibilité, les scénarios d'exposition sont repris en annexe. Vous devez toujours utiliser les scénarios d'exposition pertinents correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Prescriptions en matière de déchets

Code sur les déchets (directive 2008/98/CE, disposition 2000/0532/CE).

17 01 06* (mélanges de béton, pierres, carreaux ou produits céramiques, ou des fractions séparées de ces matériaux, contenant des substances dangereuses). Selon la branche industrielle et le processus de production, d'autres codes EURAL peuvent être d'application. Déchets dangereux conformément à la Directive 2008/98/CE.

Méthodes d'élimination

Récupération/réutilisation. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés à d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela comporte un risque en termes de pollution ou si cela peut entraîner des problèmes pour la suite du traitement des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de façon responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou utilisent des déchets dangereux sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques de pollution ou de nuisances pour l'être humain ou les animaux. Ne pas jeter dans les égouts ou dans l'environnement.

Code sur les déchets emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballage contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminé par de tels résidus).







SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Route (ADR) Rail (RID) Voies de navigation intérieures (ADN) Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

Numéro ONU

■ Transport : Non soumis

Nom de chargement correct conformément aux règlements modèles des Nations Unies

Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger

■ Classe :
■ Code de classification :

Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

■ Étiquettes :

Dangers pour l'environnement

Marque de la substance

dangereuse pour l'environnement : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières :

Quantités limitées :

Mer (IMDG)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC

■ Annexe II de MARPOL 73/78

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité

Pas d'évaluation de sécurité chimique requise.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Substances PBT : Substances Persistances, Bio-accumulatives et Toxiques.

CLP (EU-GHS) : Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System

en Europe).

ESIS : European chemical Substances Information System.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données communiquées à Omnicol concernant les matières premières, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés dans la rubrique 1. De nouvelles fiches de données sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/ préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. Omnicol ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à Omnicol. La distribution et la reproduction sont limitées.